

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JANVIER 2008

Le jeudi 17 janvier deux mil huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain GOUPY, Maire.

Étaient présents : Mrs GOUPY, CHAUVEAU, GENET, LAVEILLE, BRIAT, EVEILLARD, LEFRANCOIS, Mmes PLOUARD, COFFINET, MAINGOT, ROBIN.

Absents excusés : M. BARON (Pouvoir à M. GENET), M. DESEVRE (Pouvoir à Mme ROBIN), Mme CASTRO (Pouvoir à M. LEFRANCOIS).

Absents : Mrs BARQUE, BENARD, SCHMIDT, Mme SUE.

M. BRIAT a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

2008-01-17 – Création des tribunes et des vestiaires

Monsieur le Maire débute cette réunion en informant les élus de l'avancée du dossier de création des tribunes et des vestiaires.

Suite aux propositions du groupe de travail réuni le 9 janvier 2008, les implantations seront les suivantes :

- Vestiaires et salle de réunion côté route d'Yvetot,
- Abri-tribune à l'emplacement des locaux actuels,
- Buvette à côté des tribunes,
- Sanitaires du public collés au gymnase.

Après la récente rencontre avec le Président du district, la ville répond aux normes pour ce type de locaux et est assurée que le terrain actuel est encore homologué pour une période de 7 ans, jusqu'au moment où l'équipe atteint la promotion d'honneur incluse.

Monsieur Marc LEFRANCOIS demande si la commune peut prétendre à des aides financières pour la réalisation de ce projet.

En réponse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est subventionnable par le département qui reste un de nos partenaires essentiels et par le district à hauteur de 50 % dans la limite de 25 000 €.

La prochaine phase est la rédaction par les services techniques du cahier des charges (conception / réalisation), document qui sera ensuite proposé à la validation du Conseil Municipal.

2008-01-17 – Balade nature sur le sentier du marais

Monsieur le Maire donne ensuite aux élus le dépliant « Balade nature sur le sentier du marais » conçu par la Maison du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et Angélique VERROUST. Il précise que ce chantier est terminé mais qu'il reste cependant à effectuer le verdissement autour du chemin (le long de la clôture des jardins familiaux), prévu pour le printemps 2008. Il ajoute que le sentier est ouvert (inauguration prévue en février), et qu'il reste à poser les panneaux pédagogiques ainsi que le balisage depuis le quai Guilbaud. La diffusion des dépliant aura lieu dès la mise en place des panneaux sur le site.

Monsieur le Maire se réjouit de l'achèvement de cette opération commencée il y a plus de 9 ans et qui dépasse ses espérances.

2008-01-17 – N°1 – Opération Immobilière rue du Président Kennedy

Monsieur le Maire signale que trois projets ont été présentés aux conseillers municipaux, le mercredi 16 janvier 2008, concernant l'opération immobilière rue du Président Kennedy (à la place des anciens locaux BIG MAT). Chaque architecte a disposé d'environ une heure pour défendre son projet. Il précise qu'il faut désormais faire un choix parmi les trois propositions.

En accord avec les élus ayant assisté à cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le projet n°3 réalisé par Monsieur Jean AMOYAL (architecte) et le promoteur SERI-OUEST.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de tout mettre en œuvre pour que ce projet se concrétise dans les meilleurs délais.

Monsieur Yann EVEILLARD souligne qu'il faut néanmoins rester vigilant face aux coûts à charge des futurs acquéreurs qui ne devront pas être supérieurs à 3 000 € le m².

Monsieur le Maire précise que le projet n°3 possède une démarche environnementale très forte. Les négociations vont donc démarrer rapidement avec SERI-OUEST et Monsieur AMOYAL.

2008-01-17 – N°2 – Lotissement du Marais – Prix de vente des parcelles

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les prix définitifs de vente des parcelles du lotissement du Marais, en y intégrant les missions et travaux supplémentaires (maîtrise d'œuvre, sondages, VRD, éclairage public, clôtures,...).

| N° LOT | SUPERFICIE DES LOTS En m² | PRIX DE VENTE INITIAL HT (Délibération du Conseil Municipal du 29/03/2007) | PROPOSITION NOUVEAU PRIX DE VENTE HT |
|--------|------------------------------|--|--|
| 1 | 2 615 | 94 000 € | 101 000 € |
| 2 | 2 501 | 90 000 € | 97 000 € |
| 3 | 1 824 | 67 000 € | 75 000 € |
| 4 | 1 767 | 65 000 € | 73 000€ |
| 5 | 1 705 | 62 000 € | 70 000 € |
| 6 | 1 393 | 55 000 € | 63 000 € |
| 7 | 1 552 | 61 000 € | 69 000 € |
| 8 | 1 538 | 60 000 € | 68 000 € |
| 9 | 1 600 | 63 000 € | 71 000 € |
| 10 | 1 817 | 66 000 € | 74 000 € |
| 11 | 1 423 | 52 000 € | 60 000 € |
| 12 | 1 099 | 47 000 € | 55 000 € |
| 13 | 1 018 | 43 000 € | 51 000 € |
| 14 | 1 015 | 43 000 € | 51 000 € |
| 15 | 1 013 | 43 000 € | 51 000 € |
| 16 | 1 013 | 43 000 € | 51 000 € |
| 17 | 1 013 | 43 000 € | 51 000 € |
| 18 | 1 018 | 43 000 € | 51 000 € |
| | 26 924 | 1 040 000 € | 1 182 000 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition des prix de vente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier d'autorisation, lié à la loi sur l'eau, devrait passer en commission Préfectorale le 12 février 2008 (au lieu du 8 janvier 2008 initialement prévu).

2008-01-17 – N°3 – Agenda 21 – Approbation de la charte d'éco-responsabilité

Afin de consolider ses engagements en matière de développement durable et d'en assurer une meilleure cohérence, le territoire Caux Vallée de Seine a engagé une démarche locale intégrée sur le moyen et le long terme à travers l'élaboration d'un Agenda 21. La commune de Caudebec-en-Caux, en tant que commune initiatrice de la démarche, s'est également engagée dans l'élaboration de ce dernier et pour cela, a signé une convention avec les communautés de communes devenues communauté de communes Caux Vallée de Seine.

A des fins d'exemplarité, l'élaboration de l'Agenda 21 Caux Vallée de Seine comprend une première étape de mise en œuvre d'actions à travers une charte d'éco-responsabilité. Cette charte a pour but d'engager les communes initiatrices et la communauté de communes Caux Vallée de Seine à être précurseurs sur le territoire en mettant en œuvre un minimum d'actions exemplaires en préparation de l'Agenda 21 global.

Par la suite, toute commune du territoire Caux Vallée de Seine le souhaitant pourra adhérer à cette charte afin de s'engager progressivement dans une démarche de développement durable qui est celle de l'Agenda 21.

La charte d'éco-responsabilité Caux Vallée de Seine propose ainsi aux collectivités qui y adhéreront de mettre en œuvre un socle commun d'actions incontournables ainsi qu'un minimum d'actions supplémentaires au choix.

Il apparaît donc souhaitable que la commune de Caudebec-en-Caux, en tant que commune initiatrice de l'Agenda 21 Caux Vallée de Seine, adhère à la charte d'éco-responsabilité Caux Vallée de Seine et s'engage donc à mettre en œuvre les actions de développement durable présélectionnées par cette dernière ainsi que celles qu'elle aura sélectionnées.

Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal du 29 mars 2007 relative à la participation à la démarche d'élaboration d'un Agenda 21,

Considérant :

- La volonté du territoire Caux Vallée de Seine de consolider ses engagements en matière de développement durable,
- La nécessité d'être exemplaire en matière de développement durable,
- La nécessité de l'implication de la commune de Caudebec-en-Caux dans la démarche de développement durable qui est celle d'un Agenda 21.

Monsieur le Maire et Monsieur Guy LAVEILLE proposent au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à la charte d'éco-responsabilité Caux Vallée de Seine en signant celle-ci,
- De sélectionner les actions de développement durable adaptées à la commune (certaines étant déjà mises en œuvre à Caudebec-en-Caux),
- De mettre en œuvre les actions de développement durable présélectionnées par la charte ainsi que celles sélectionnées par la commune.

Aussi, Monsieur Guy LAVEILLE rappelle les actions incontournables à toutes les communes signataires de la charte :

- Promouvoir les bonnes pratiques auprès des agents et des élus, au travers d'affiches de sensibilisation élaborées par la communauté de communes.
- S'engager dans l'achat public responsable,
- Désigner un élu de la collectivité en charge du développement durable,
- Adopter le tri sélectif dans les bâtiments municipaux,
- Nommer un ou des ambassadeurs 21,
- Diffuser la lettre d'information Agenda 21.

Monsieur Guy LAVEILLE énonce ensuite toutes les actions optionnelles et demande au Conseil Municipal d'en retenir au moins quatre. Les actions sélectionnées sont :

- Assurer une gestion différenciée des espaces verts,
- Utiliser des lampes basse consommation dans les bâtiments de la collectivité,
- Remplacer les bouteilles d'eau en plastique par des carafes d'eau lors des réunions,
- Installer des mousseurs sur les robinets et des chasses d'eau à double débit,
- Intégrer des clauses sociales dans les marchés de travaux ou de prestations de services,
- Diminuer le nombre de produits utilisés pour le nettoyage.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Marc AFFAGARD, de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine en charge de ce dossier, est à l'écoute des élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature de la charte d'éco-responsabilité et la mise en place des actions.

2008-01-17 – N°4 – CLECT (Commission locale des charges transférées)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création de la communauté de communes Caux Vallée de Seine, un certain nombre de compétences sont transférées, entraînant des transferts financiers.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport de la CLECT du 15 janvier 2008, relatif à ces questions financières, et le commente.

Après avoir répondu aux questions des élus, portant principalement sur le tableau des diverses compétences en évolution, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider :

- le rapport de la CLECT du 15 janvier 2008,
- ainsi que les montants indiqués pour l'année 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce rapport et les montants de transferts de charges proposés.

2008-01-17 – N°5 – Lancement de la démarche PPRT (Plan de prévention des risques technologiques)

Le décret n°2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques, prévoit en son article 2, que l'arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration des dits plans doit être soumis préalablement aux Conseils Municipaux des communes dont tout ou partie du territoire est compris dans le périmètre du plan.

Cette consultation porte essentiellement sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation autour du projet avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées.

Le travail d'examen des compléments aux études de danger et de cartographie des aléas du site EADS REVIMA a donné lieu à un rapport de proposition de prescription de l'élaboration du PPRT, auquel est joint un projet d'arrêté de prescription précisant les modalités de concertation et de périmètre d'étude.

Conformément à la réglementation précitée, l'avis du Conseil Municipal de Caudebec-en-Caux est sollicité.

Par conséquent, et au vu des documents annexés à cette saisine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'arrêté préfectoral présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'arrêté préfectoral.

2008-01-17 – N°6 – Dotation exceptionnelle pour les élèves des écoles élémentaires

Monsieur Guy LAVEILLE rappelle la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2007, relative à une dotation exceptionnelle pour les élèves des écoles élémentaires.

Cette dotation, faisant suite aux propos du Secrétaire d'Etat aux Sports annonçant que les élèves bénéficieraient dès la rentrée 2008 d'une heure de sport au quotidien, pourrait se traduire, pour les élèves de l'école Jacques Prévert et les élèves de l'école Saint Joseph, par l'attribution, à chaque élève :

- d'une paire de baskets,
- ou d'un sac de sport.

Depuis le 19 décembre 2007, Monsieur Guy LAVEILLE a pris contact, comme demandé par le Conseil Municipal, avec les représentants d'élèves et les enseignants.

Ceux-ci ayant des avis divergents, il appartient au Conseil Municipal de faire un choix entre ces 2 propositions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit de doter tous les enfants des écoles Jacques Prévert et Saint Joseph, d'un sac de sport.

2008-01-17 – N°7 – Dotation exceptionnelle – Composteurs pour l'association des Jardins Familiaux

Monsieur le Maire informe les élus que lors de la dernière assemblée générale de l'association, il avait été envisagé l'idée d'équiper les jardins familiaux de composteurs, dans un souci de protection de l'environnement et dans le cadre de la mise en place d'un agenda 21 sur notre commune.

Après contact avec le Président, il s'avère que 65 composteurs (soit un par parcelle) seraient nécessaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette proposition et d'autoriser à inscrire au budget primitif 2008, les crédits nécessaires à cette dépense (soit 65 composteurs à 20 € TTC = 1 300 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place des 65 composteurs.

2008-01-17 – N°8 – Projet scientifique du Musée de la Marine de Seine - Remboursement des frais de déplacement des membres bénévoles

Monsieur le Maire rappelle qu'un comité scientifique a été créé afin de mener à bien la nouvelle conception scénographique dans le cadre du projet de rénovation du Musée de la Marine de Seine.

Les membres de ce comité agissent bénévolement et ont pour certains d'entre eux de nombreux kilomètres à parcourir pour assister aux réunions.

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter le remboursement des frais pour les personnes qui en feraient la demande.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition qui sera applicable à compter du 6 décembre 2007.

2008-01-17 – N°9 – Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Afin de pérenniser l'emploi d'un agent en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) effectuant principalement l'entretien des équipements sportifs et des abords de ces locaux, Monsieur le Maire et Monsieur Guy LAVEILLE proposent de créer, à compter du 1^{er} février 2008, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 35 heures/semaine (au lieu de 30 heures/semaine).

Cet agent sera rémunéré sur le 1^{er} échelon des adjoints techniques de 2^{ème} classe, soit : - indice brut 281, - indice majoré 283.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création de ce poste, à compter du 1^{er} février 2008.

2008-01-17 – N°10 – Création espace de loisirs – Recrutement d'un chargé de mission

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 novembre 2006 évoquant la possibilité de création d'un espace de loisirs sur les terrains de l'ancienne propriété LEGRIX et THEROULDE.

A la suite de cette délibération, des contacts ont été pris avec la C.A.F., futur partenaire de la commune dans le cadre d'un C.E.J. (contrat enfance jeunesse). Un plan d'actions a ensuite été établi par Mme VOISIN, dans le cadre de sa formation initiale Rédacteur.

A ce jour, afin de permettre la concrétisation de ce projet, il convient de recruter un collaborateur, qui sera chargé, entre autres :

- De participer à la réflexion des élus, dans le cadre d'un groupe de travail,
- D'établir un cahier des charges répondant aux attentes des administrés,
- De préciser les moyens à mettre en œuvre pour aboutir à la réalisation de ce projet.

Cette mission sera réalisée en relation avec les partenaires institutionnels (C.A.F., D.R.D.J.S., ...).

Pour ce faire, Monsieur le Maire et Monsieur Guy LAVEILLE proposent au Conseil Municipal de créer un poste d'animateur, en charge de cette mission ; ce contrat sera d'une durée de 3 mois (en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin occasionnel) et pourrait éventuellement être prolongé de 3 mois.

Cet agent (catégorie B) sera rémunéré sur le 1^{er} échelon des animateurs, soit : - indice brut 306, - indice majoré 297, et percevra, éventuellement, le régime indemnitaire applicable à ce cadre d'emplois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création de ce poste, à compter de ce jour.

2008-01-17 – N°11 – Bâtiments communaux – Travaux de sécurité

La vérification périodique des bâtiments communaux desservis par le gaz est obligatoire et doit être réalisée par un organisme agréé.

Suite à un contrôle de ces installations par NORISKO, il convient de réaliser des travaux.

Les travaux à réaliser sont estimés à :

| | |
|-------------------------|------------|
| Tribunes | 778.47 € |
| Dojo – Salle Déhais | 1 149.25 € |
| Ecole maternelle | 640.86 € |
| Tour d'Harfleur | 754.07 € |
| Mairie | 385.62 € |
| Cinéma « Le Paris » | 592.89 € |
| Bibliothèque | 520.79 € |
| Maison des Associations | 778.10 € |
| Base de loisirs / CNC | 675.84 € |
| Ecole Prévert | 686.36 € |
| Total HT | 6 962.25 € |
| T.V.A. | 1 364.60 € |
| Total TTC | 8 326.85 € |

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'inscrire au budget 2008 le montant nécessaire à la réalisation de cette opération,
- De solliciter une aide financière inhérente à ce type de travaux (Département),

- Compte tenu des impératifs liés notamment à la sécurité des utilisateurs de ces établissements recevant du public, de demander aux financeurs éventuels l'accord de démarrer les travaux sans attendre l'examen définitif du dossier,
- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

2008-01-17 – N°12 – Eglise Notre-Dame – Convention chaperons de la charité du Saint-Sépulcre de Caudebec-en-Caux

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1991, les chaperons conservés à l'église Notre-Dame ont été déposés, en raison de leur extrême fragilité, dans les locaux de l'Archevêché de Rouen, puis au sous-sol de l'église d'Yvetot. La réalisation d'une salle d'exposition respectant les consignes de conservation avait été envisagée mais le projet n'a pu aboutir. Afin de régulariser la poursuite de ce dépôt, une convention entre les deux parties doit donc être signée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette démarche et de l'autoriser à signer la convention avec le Président du Département de Seine-Maritime.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la signature d'une convention de dépôt.

2008-01-17 – N°13 – Cession de terrain à la SCI de la Fontenelle

La SCI de la Fontenelle, représentée par M. GUEUDRY, son gérant, a déposé une demande de permis de construire sur un terrain situé 11 avenue du Latham 47, parcelle cadastrée AI 80.

Le projet permettant le développement économique de cette SCI, porte sur la transformation du logement existant en bureaux, comportant un accroissement de la surface bâtie ; compte tenu du règlement du Plan d'Occupation des Sols, article UD 14 concernant le coefficient d'occupation des sols, le projet n'est pas réalisable tel que prévu.

Compte tenu de la qualité du projet présenté (validé par l'architecte des Bâtiments de France), il est souhaitable de le voir aboutir.

La solution envisagée, en accord avec le pétitionnaire, est la vente, à son profit, par la Ville de Caudebec-en-Caux, d'une bande de terrain d'environ 3 m de largeur et 25 m de longueur (en limite Est de la propriété) issue de la parcelle AI N° 79.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la vente d'une partie de la parcelle AI N° 79,
- De fixer le prix de vente à 10 € par m²,
- De faire supporter tous les frais liés à cette vente à la SCI de la Fontenelle.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

2008-01-17 – Columbarium

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière commission des travaux, il a été constaté que le columbarium ne dispose plus que de 4 cases libres. Etant donné la tendance à l'incinération des corps, il semble d'actualité d'agrandir l'actuel columbarium ou d'en construire un second.

Pour ce faire, Monsieur Marc LEFRANCOIS propose de faire appel à un paysagiste qui pourra conseiller les élus pour une meilleure l'intégration de ce monument dans le site et une mise en valeur du Jardin des Souvenirs.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour cette étude.

2008-01-17 – Travaux de l'Eglise Notre-Dame de Caudebec-en-Caux

Madame Nicole RENAUX précise que lundi 21 janvier 2008 le coq et la pointe de la flèche de l'Eglise Notre-Dame seront démontés pour rénovation.

Le 5 février 2008, la flèche entière sera démontée pour rénovation sur place pendant une durée indéterminée.

Les riverains sont d'ores et déjà prévenus.

A. GOUPY

R. CHAUVEAU

P. GENET

G. LAVEILLE

R. PLOUARD

P.BRIAT

J. COFFINET

Y. EVEILLARD

M. LEFRANCOIS

M. MAINGOT

A. ROBIN